

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} septembre 2017</p>

Convocation du 25 août 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, N.Garampon, H.Fayard, E. Fleury, C. Pichoud A. Rey, F.Roucyrol, G. Virone

Absents : F. Ducray, A. Fayot,

Pouvoirs : néant

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité avec une remarque de Nadine Curtet qui précise que la commission finances du 21 juillet avait pour objet d'étudier le projet musique de l'école.

3. Trésorerie. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

M. Girer, adjoint aux finances présente la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux qui a pour objectif l'amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public. Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Elle énonce les engagements de l'ordonnateur et du comptable afin de renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement et de concentrer les actions sur les dossiers à enjeux.

M. Girer précise notamment qu'elle prévoit que l'ordonnateur s'engage à ne pas émettre de créances en dessous du seuil de 15 €, seuil réglementaire.

M. Girer précise que ces nouvelles obligations sont des contraintes supplémentaires pour les collectivités alors qu'en parallèle la commune reçoit des mandats de l'Etat pour la gestion de Tipi de 4,96 € ce mois voir pour moins.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- désapprouve la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits
- n'autorise pas M. le Maire à signer cette convention avec le comptable public.

4. **Marché Informatique. Autoriser M. le Maire à engager des dépenses supérieures à 15 000 €**

M. Girer rappelle le marché de prestations informatiques qui lie la commune à l'entreprise One system.

Il rappelle la délibération du 3 mars 2017 par laquelle le Conseil Municipal décidait pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire la délégation suivante prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

M. Girer précise que l'actuel marché va dépasser la somme de 15 000 € HT.

Aussi, il propose d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses supérieures à ce seuil de 15 000 € HT pour le marché de prestations informatiques avec l'entreprise One System située aux Echets – 01700.

M. Roucayrol souhaite qu'un montant maximum de dépenses soit porté dans la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal a l'unanimité autorise M. le Maire à engager des dépenses au-delà de 15 000 € HT et jusqu'à 60000 € HT pour trois ans pour le marché d'informatique conclu avec l'entreprise One system située aux Echets.

5. **Décision modificative**

M. Girer, adjoint aux finances, présente la décision modificative pour effectuer un ajustement budgétaire en investissement pour un devis de BEL AIR Architecte de 3500 € HT - 4200 € TTC. Dans la DM N°2, la TVA avait été oubliée pour le montant de 700€ donc un ajustement est effectué pour les comptes suivants :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
D - 2031 - 127 Acquisition parking Chapel		700.00		

TOTAL D 20 - Immobilisations corporelles		700.00		
D - 2315 - 128 Aménagement bief côté église	700.00			
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	700.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	700.00	700.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

6. **Personnel Communal. Tableau des emplois. Mise à jour**

M. le Maire et la commission « personnel » proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de créer un poste et de supprimer un certain nombre de poste qui ne sont pas pourvu à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent d'animation référent maternelle d'une durée de 19 heures 10 minutes par semaine scolaire sur 36 semaines soit une durée annualisée de 15 heures 25 /100ème soit 15 heures 15 minutes sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation référent maternelle d'une durée de 19 heures par semaine scolaire sur 36 semaines soit une durée annualisée de 14,96 heures soit 14 heures 57 minutes sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer un poste d'Agent pour l'entretien des bâtiments communaux, la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 25h11' à pourvoir sur les grades d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe ou d'Adjoint technique 1^{ère} classe
- Décide de supprimer un poste d'Agent pour l'entretien des bâtiments communaux, la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 8h00' à pourvoir sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe
- Décide de supprimer deux postes d'Agent pour l'entretien des bâtiments communaux, la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 6h11' à pourvoir sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe
- Décide de supprimer un poste d'Agent pour la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 8h00' à pourvoir sur le grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} Classe
- Décide de supprimer un poste d'Agent pour la surveillance des enfants durant le temps périscolaire de midi d'une durée de 4h12' à pourvoir sur le grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} Classe
- Décide de supprimer un poste de directeur de l'accueil collectif de mineurs TAP d'une durée de 7h12' à pourvoir sur le grade d'animateur territorial
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 8h20' à pourvoir sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Décide de supprimer deux postes d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 11 h à pourvoir sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation temps périscolaire midi et TAP d'une durée de 3 h à pourvoir sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 4 septembre 2017.

7. SIEP. Rapport annuel 2016. présentation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui introduit diverses réformes dans la gestion des Services Municipaux de l'Eau et de l'Assainissement, s'inscrit dans une perspective de transparence vis à vis des élus et des consommateurs.

Cette loi prévoit leur information détaillée sur l'organisation, le prix et la qualité de ces services, et s'attache à améliorer la concurrence, dans le cas où la collectivité délègue ses services.

M. le Maire présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service d'eau – Année 2016, rédigé en application du décret n° 95-635 du 6 MAI 1995 ;

Après lecture du mot du Président, M. le Maire informe le conseil que le volume d'eau prélevé pour 2016 est d'un peu plus de 3 millions de m³ soit une baisse de 10 % par rapport à 2015. Le volume d'eau facturé est légèrement supérieur à 2,1 millions de m³, les fuites sur le réseau d'eau sont donc importantes. Pour 2016 la commune compte 869 abonnés. Le prix de l'eau était en 2016 de 2,1845 €/m³ et est passé à 2,2011 €/m³ en 2017.

Le Conseil Municipal après délibération adopte le rapport annuel sur le service de l'eau.

8. CCCD. Rapport annuel 2016 élimination déchets ménagers

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le code général des collectivités impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

M. Girer présente donc au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service d'élimination des déchets ménagers – année 2016, rédigé en application du décret n° 95-635 du 6 MAI 1995 dont la compétence est transférée à la Communauté de Communes Centre Dombes.

Le conseil municipal après délibération adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la commune de Mionnay.

Le conseil municipal évoque le problème lié au jour de collecte le lundi. Les sacs sont parfois sortis avant le week-end, posant des problèmes de propreté. La question de favoriser la mise en place de containers dans les lotissements qui ne sont pas équipés est évoquée.

9. Décisions

- M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune pour les terrains AE 82 et AE 62.

10. Comptes rendus des commissions

- N.Curtet précise que le CMJ sera présent à la cérémonie du Poussey ce samedi 2 septembre. Elle rappelle que le CMJ collectera les bouchons le 23 septembre et distribuera les sacs jaunes. M. le Maire précise que les sacs jaunes ne sont plus en libre-service en mairie certaines personnes en faisant une utilisation détournée. N.Curtet ajoute que le CMJ travaille sur l'entretien de l'arboretum.
- N.Curtet pour la commission fleurissement informe le conseil que la commission travaille pour trouver un nouveau fournisseur suite à la fin d'activité des serres de Monthieux.
- A. Rey pour la commission festivité rappelle les prochaines manifestations : cérémonie du Poussey, forum des entreprises le 14 octobre, cérémonie du 11 novembre.
- T. Lapalu pour la commission bâtiments précise que les travaux d'accessibilité des sanitaires des bâtiments et de rampe à l'église sont terminés. Il précise au conseil que la commission rencontre des difficultés avec le maître d'œuvre chargé de l'accessibilité.
- T. Lapalu ajoute que les travaux aux vestiaires du foot sont finis. De plus, il est en attente d'un retour pour la réalisation de la déclaration préalable pour l'abri des boules.
- T. Lapalu précise qu'une commission voirie aura lieu dans les prochaines semaines.
- T. Lapalu présente les photos des vestiaires du Foot rénovés
- T. Lapalu présente au Conseil les vidéos prises lors des dernières inondations en mairie. Suite aux dernières pluies et malgré l'intervention de l'entreprise Kap l'eau s'infiltré encore.
- G. Devrieux informe le conseil que la rentrée scolaire se fera avec 8 classes cette année. En élémentaire il y a un groupe de tap en moins que l'année dernière. Elle précise que le comité des parents d'élèves va réaliser un questionnaire concernant le maintien ou non de la semaine à 4,5 jours. Il lui est demandé si dans ce cas le centre de loisirs du mercredi sera étendu à la journée. M. le Maire rappelle que c'est bien dans cet esprit que la mise en place de l'ACM du mercredi a eu lieu. Le pedt sera à revoir pour l'année prochaine. Elle précise qu'un tiers des communes sont repassées dès cette rentrée à la semaine à 4 jours. Elle informe le conseil que M. Girer a passé beaucoup de temps à la mise à jour du logiciel et qu'il conviendra de réfléchir à l'acquisition d'un logiciel professionnel pour l'année prochaine.
- E. Fleury pour la commission vie économique rappelle le forum des entreprises le 14 octobre en salle de motricité.
- JL Bourdin précise que la remise des offres pour le projet de salle polyvalente va être décalée suite à la demande des architectes d'avoir une étude de sols et un diagnostic acoustique environnemental.
- JL Bourdin pour la commission ADS précise que la commission a reçu les habitants du lotissement des Hauts de Mionnay concernant le projet de 19 logements sociaux en face de la boulangerie.
- JL Bourdin pour la commission assainissement précise que la consultation pour la mise aux normes et l'agrandissement de la step est en cours.
- M. le Maire précise que les prêts contractés ont été versés concernant le budget commune et assainissement.

11. Questions diverses

- M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier de M. Sannier concernant la sécurisation de l'accès au city-stade.
- M. le Maire informe le Conseil du courrier de l'association la Joyeuse Boule sollicitant la municipalité pour fermer l'arrière du local.
- M. le Maire rappelle le mail de Suzy Farenc concernant la propreté et le mobilier de la salle des fêtes. T. Lapalu suggère de prévoir une période d'été sans location afin de pouvoir nettoyer à fond la salle et réviser le mobilier. Il est demandé si une société de nettoyage pourrait intervenir dans cette salle ? M. le Maire rappelle les problématiques liées au passage de plusieurs agents sur le site. Par ailleurs, concernant le mobilier il conviendrait peut être de prévoir un renouvellement des chaises et tables.
- M. le Maire précise qu'un don de mobilier a été effectué au profit de la commune.
- M. le Maire rappelle les dégradations qui ont eu lieu dans l'armoire électrique de la place A. Chapel.

Le Secrétaire de Séance, Jean Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

